



## **COMMUNE DU VAL DE LA HAYE**

### **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**En date du 24 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Pascal.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Monsieur DELAPORTE Pascal, Monsieur CARTIER Patrice, , Madame ZAÏA Fatiha, Monsieur BOEDARD Thierry, Madame TOCQUEVILLE Valérie, Madame TAFFOREAU Aurélie, Monsieur BOYERE Pascal, Monsieur MOTTE Alain

**MEMBRES REPRESENTES** :

Madame PAINBLANC LESOBRE Marie a donné pouvoir à Monsieur BOEDARD Thierry  
Monsieur HELLO Guillaume donne pouvoir à Monsieur DELAPORTE Pascal  
Madame HUET Véronique donne pouvoir à Madame ZAÏA Fatiha

**MEMBRES ABSENTS NON REPRESENTES** :

Madame BOULANGER Claire

**SECRETARE DE SÉANCE** : Monsieur Patrice CARTIER

DATE DE CONVOCATION : 18 février 2026

DATE D’AFFICHAGE : 18 février 2026

En ouverture de séance, Monsieur le Maire invite l’assemblée à observer une minute de silence en hommage à Quentin Deranque.

L’assemblée observe une minute de silence.

La séance se poursuit par les faits marquants de l’actualité communale :

**LETTRE DE REMERCIEMENTS**

Monsieur Maire procède à la lecture des lettres de remerciements adressées à la mairie, émanant de particuliers et associations, suite à divers événements communaux, notamment le concert de fin d’année, le repas spectacle dédié aux aînés, les vœux de début d’année, les décès.

**DPE DES LOGEMENTS COMMUNAUX** :

Les logements communaux en location ont fait l’objet de DPE dans l’optique d’apporter des améliorations en termes d’économie d’énergie, de sécurité et de réglementation.

**TRAVAUX ET REPARATION DIVERS** :

Grâce au travail de peinture réalisé par Jason et Laura à l’inter-val, la commune a pu réaliser des économies, en évitant le recours à une entreprise extérieure.

Monsieur Mohammed ZILAF a diagnostiqué la panne de la machine à laver de l’école et l’a réparée à titre gracieux. La Municipalité le remercie chaleureusement.

**PLAN PREVENTION DES RISQUES D’INONDATIONS**

Le 02 février 2026, sur l’invitation de la Préfecture, Le Maire et Le Premier Adjoint Monsieur Patrice CARTIER, se sont rendus à la Préfecture pour étudier le PPRI du Val de la Haye

Monsieur le maire a signalé qu’ils vont augmenter les zones inondables. Dans cette perspective, les habitations impactées sont susceptibles de toucher des subventions à l’ordre de 31000€ pour différents travaux de sécurisation. Mr le maire a interrogé Mr le secrétaire général de la Préfecture si le producteur d’énergie ( ENEDIS) a été sollicité par ses services pour les transformateurs situés sur la zone inondable et éviter toute coupure d’Energie sur les quais CAVELIER de la Salle et quai NAPOLEON.

Le Maire a rencontré le Directeur du pôle de proximité de la Métropole en guise de démarche d'anticipation.

#### LE FCR A L'ECOLE :

Le 9 mars 2026, les joueurs professionnels du FCR en partenariat avec le club de Football (ESMVV) vont venir au Val de la Haye pour échanger avec les élèves de l'école et participer avec eux à des ateliers sur le stade J I Varin. A ce titre, le Maire a protégé le terrain avant la date afin d'assurer le bon fonctionnement de cet événement et afin de sécuriser les enfants aux éventuels accidents causés par la détérioration du terrain pour donner suite aux différentes intempéries.

#### INFORMATIONS SUR LES FINANCES DE LA COMMUNE

##### 1. Les subventions de la Métropole :

Après la réunion avec la personne en charge des subventions à la Métropole, le Maire fait un rapport sur le FAA : Fonds d'Aide à l'Aménagement.

- Chaque commune présentant la même configuration que la nôtre peut bénéficier d'un droit de 3 000 € par an au titre du FAA fonctionnement. La subvention correspond à 50 % des dépenses éligibles. Si le droit est non utilisé durant l'année, il sera périmé.
  - A l'heure actuelle, notre commune dispose encore un droit de 18942€ à titre d'informations, le FFA investissement a en partie financé la MAM
2. Au 31/12/2025 la somme disponible sur le compte bancaire de la commune s'élève à 341 000 €
- Dans la continuité de la délibération prise en date du 25 novembre 2025, le Foyer Stephanais a accepté l'offre proposée à 697 076 €. En guise de rappel, le bailleur social a proposé un prix de 100 000 € mais le Maire a pris l'initiative de se renseigner auprès du service des domaines, qui a évalué le terrain à 697 076 €

Après les actualités communales, Le conseil municipal examine les points inscrits à l'ordre du jour.

#### **2026-01 : DELIBERATION PORTANT SUR L'APPROBATION DU REVERSEMENT DE LA TCCFE (TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE)**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2333-2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5215-32

Vu Le Code des impositions sur les biens et services notamment l'article L.312-1

Vu la délibération du conseil Métropolitain en date du 26 juin 2017 portant sur l'instauration de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'électricité

Vu le courrier de la Métropole en date du 18 décembre 2025

Considérant que la convention précédente ayant permis à la commune du Val de la Haye de percevoir le TCCFE en 2025 étant arrivée à échéance

A l'unanimité

### **DELIBERE**

**Article 1** : Approuve le reversement de la TCCFE qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026

**Article 2** : Autorise le Maire à signer « la convention de reversement de la part communale d'accise sur l'électricité par la Métropole Rouen Normandie à la commune de Val de la Haye

### **2026-02 : DELIBERATION PORTANT SUR LA MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DES LOCAUX COMMUNAUX AUX PROFIT DES ASSOCIATIONS**

En guise de précision, les locaux communaux sont mis à disposition à titre gracieux. La convention avantage les associations vaudésiennes en termes d'assurance et des demandes de subvention

Même si aucune somme n'est versée, la mise à disposition peut être comptabilisée comme un coût supporté indirectement, ce qui peut entrer dans le plan de financement d'une demande de subvention.

Les locaux communaux concernés sont : le bungalow', l'Inter val, le vestiaire de foot, le vestiaire tennis.

En réponse à une question posée, il a été précisé que le club de pétanque ne partage pas le vestiaire foot. Le club de pétanque utilise uniquement les toilettes publiques qui sont entretenues par les bénévoles de l'association utilisatrice, sans intervention des services municipaux.

D'autre part, les locaux de la bibliothèque sont nettoyés par les bénévoles de l'association au fil des pages.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 relatif aux 'attributions du Conseil Municipal

Vu le code civil notamment les articles 1728 et 1729

Considérant que la convention permet de bien définir la jouissance et l'utilisation des locaux communaux par les associations

A l'unanimité,

### **DELIBERE**

**Article 1** : Approuve la mise place d'une convention temporaire d'occupation des locaux communaux au profit des associations.

**Article 2** : Autorise le Maire à signer la convention d'occupation

À la suite de cette délibération, l'assemblée propose de diffuser ce nouveau dispositif auprès des autres associations

### **DLB-2026-03 DEMANDE DE SUBVENTION FAA AUPRES DE LA METROPOLE POUR LE PROJET « BACA GRAISSES »**

Le bac à graisses de la cantine scolaire défectueux avait besoin d'être remplacé pendant les vacances scolaires. Désormais, ce bac à graisses a besoin d'être entretenu tous les 2 ans.

Dans la continuité des fonds FAA disponibles à la Métropole, la Municipalité va déposer une demande de subvention, pour le bac à graisses.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la liste des projets éligibles au FAA en provenance de la METROPOLE.

Considérant que la Métropole subventionne les dépenses d'investissement

Considérant que la subvention fait baisser le montant restant à charge par la commune

Après exposé du plan de financement, à l'appui de la demande de subvention,

A l'unanimité

### **DELIBERE**

ARTICLE 1 : Approuve la demande de subvention à hauteur de 50% auprès de la METROPOLE, pour le projet bac à graisses, dans le cadre du fonds d'aide à l'aménagement

Ensuite, Le Maire entame les points suivants présentés pour information, sans délibération.

#### **EXTENSION DU SITE NATURA 2000 :**

L'instance a été informée que le territoire communal a déjà une partie en Natura 2000 mais l'ordre du jour concerne son extension dont :

1. Estuaire et marais de la Basse Seine
2. Boucles de la Seine aval

A ce sujet, sans avis motivé de la part de notre instance, dans le délai de quatre mois à compter de la réception du courrier de la Préfecture, cette dernière considère que notre avis est réputé favorable.

#### **PARC DES BOUCLES DE LA SEINE :**

Ce sujet inscrit à l'ordre du jour et présenté a pour objet d'informer l'assemblée que la charte est refaite et applicable à partir de 2028.

Il a été signalé que Val de la Haye est entré dans le périmètre d'études mais reste l'unique commune qui ne fait pas partie du Parc de Brotonnes

En 2026, la cotisation communale du Parc serait fixée à 3.90€ par habitant.

L'adhésion présente des avantages à la commune, notamment :

1. Contribue à l'obtention des fleurs
1. -Si nous adhérons au PNR des boucles de la Seine normande, nous pourrions toucher la dotation aménités rurales. Celle-ci dépend des surfaces naturelles et forestières protégées de la commune, du patrimoine bâti et du nombre d'habitants

Madame Marie LESOBRE a rejoint l'assemblée délibérante à : 19h21

- **SCRUTINS DES 15 ET 22 MARS 2026 : TABLEAU DES ROTATIONS DES ASSESSEURS**

Le Maire a fait circuler le tableau à remplir si l'assemblée délibérante souhaitait réserver les créneaux pour la tenue de bureau de vote.

A l'aube des élections, Le Maire remercie l'assemblée délibérante pour le travail effectué en 6 ans.

Ensuite, le Maire demande s'il y a des sujets ou des questions autour de la table :

Monsieur Thierry BOEDARD, prend la parole en tant qu'Adjoint en charge de l'environnement et informe que son équipe procède à la première plantation de printemps.

En tant que référent sécurité, il informe l'assistance que

- La Municipalité a procédé à la vérification des locaux ERP (Etablissement recevant du public), en faisant appel à des organismes agréés comme APAVE ou Qualiconsult et le rapport sera soumis au service incendie
- La Municipalité est en train de mettre en place la réserve communale pour aider les habitants à faire face aux changements climatiques. Une réunion d'information et des formations sont prévus à cet effet.

Madame Valérie Tocqueville signale qu'elle remarque déjà

- des marques de rayure sur les tables
- 1 Chaise cassée :

sur les mobiliers de l'inter val changés en mois de mai :

Monsieur Alain MOTTE fait remarquer que la manière de manipuler, et de stocker pourrait être à l'origine de leur détérioration et proposer d'y porter une vigilance et communiquer aux utilisateurs la meilleure façon de les stabiliser pour garder les mobiliers en bon état, et pour l'intérêt de la commune.

Monsieur Pascal BOYERE, propose d'ajouter des articles sur les contrats de location pour interdire l'utilisation des feux de bengale, l'entrée des véhicules et des motos à l'intérieur des salles des fêtes.

Madame Aurélie TAFFOREAU propose également de bien cadrer l'heure à partir de laquelle s'est considéré comme un tapage nocturne.

Monsieur Pascal BOYERE n'a pas été informé au sujet du changement de la photocopieuse de la Mairie :

En réponse à cela, Monsieur CARTIER précise qu'il s'agit d'un leasing arrivé à échéance

Madame Marie LESOBRE demande de communiquer aux associations en cas de changement de codes.

Madame Marie LESOBRE fait part d'une demande des habitants que l'arrêt de bus au niveau du quai Napoléon n'est pas sécurisé. En réponse à cela, le Maire ne promet rien car il rappelle que l'obtention de l'abri de bus couvert à Quenneport était à titre exceptionnel.

Madame Fatiha ZAIA, signale qu'à cause des fixations abimées, le barreau qui contourne le city stade est actuellement dangereux pour les enfants

Madame Marie LESOBRE informe que grâce à la collaboration avec l'association 3 millions d'amis, la campagne de stérilisation s'est bien déroulée en 2025. Par la suite, il nous reste assez de crédits pour prendre les dispositions nécessaires pour les 3 chats errants restants

### **QUESTIONS DU PUBLIC**

A propos de l'extension de Natura 2000, les avantages ont été cités mais est ce qu'il y a des contraintes ? Est-ce qu'il y aura de propriétés bâties concernées ?

En réponse à ces questions : la zone impactée par l'extension Natura 2000 est au niveau de Révil là où il y a les chevaux. Il y aura aussi des contraintes pour les agriculteurs.

Le nouveau propriétaire de l'ancien Pingouin qui est actuellement dénommé « bar des clubs » se présente et propose son parking au camion à pizza et lui offre gratuitement son électricité en cas de besoin en branchement. Il trouve que la clientèle du camion à pizza pourrait s'intéresser aux produits en vente chez le bar des clubs.

Il prévient également qu'il aura sûrement besoin de la Mairie pour les soirées à thème qui sont déjà prévues.

Il a remercié la Mairie d'avoir été réactif pour le dispositif PPRT dédié aux commerçants et attire l'attention que son dossier est toujours en cours de traitement auprès des autres organismes comme Page 9, Butagaz. Il précise aussi et remercie la Municipalité pour être facilitateur sur des besoins.

La séance est levée à 20h30